



## Exces de vitesse inf 20 km:h lieu infraction

-----  
Par Visiteur

Bonjour

J ai reçu un avis de contravention pour exces de vitesse 63 km/h au lieu de 50 (retenue a 58km/h) par Mesta 210c rue jean jaures a Roubaix .

Cette rue jean jaures n existe pas sur les plans de Roubaix (mais il existe une avenue jean jaures a Roubaix)

Il existe par contre une rue jean jaures dans la ville de Croix a 400 m de l avenue jean jaures a Roubaix.

Puis je contester l avis de contravention au titre de l inexactitude entre rue et avenue qui ne me permet pas de verifier les conditions d emploi du cinemometre et la reglementation applicable au lieu de l infraction.

merci de votre reponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je pense effectivement que vous pouvez tout à fait tenter la contestation du PV sur l'erreur quant à l'adresse.

Bien cordialement